

Compte rendu

Conseil municipal du 21 juin 2019

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 22 mars 2019 – Approbation.

(Unanimité)

2 - Conseil municipal - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte-rendu.

2A - Vœu de soutien au mouvement « Nous voulons des coquelicots ».

(13 abstentions).

3 - Prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 – Protocole d'engagements – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le protocole d'engagements réciproques du contrat de ville, portant rénovation du contrat de ville.
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes - Nord, Bottière – Pin Sec et des Dervallières à conclure avec l'ANRU – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes de la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières à conclure avec l'ANRU,
2. autorise Mme le Maire à solliciter des participations financières,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - Nantes Doulon Bottière – ZAC Bottière Pin Sec – Dossier de réalisation – Programme des équipements publics – Principe de réalisation des équipements publics – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le principe de réalisation des équipements publics de la ZAC Bottière Pin Sec tels que mentionnés dans le programme des équipements publics annexé,
2. approuve l'incorporation de ces équipements au patrimoine communal,
3. approuve les modalités de financement des équipements publics,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 - Comptes de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2018 – Budgets Ville et Fossoyage – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. arrête les dits Comptes de Gestion du Comptable pour l'exercice 2018 et ne formule aucune observation ou réserve à leurs sujets tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - Compte Administratif 2018 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport D.S.U. 2018 – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. procède à l'arrêté des comptes 2018 des différents budgets de la Ville au vu des documents et explications présentés et après avoir pris connaissance des comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal,
2. arrête les comptes de l'exercice 2018 des Budgets Ville et Fossoyage tel qu'indiqué ci-dessus,
3. prend connaissance de l'état récapitulatif des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (présenté dans le document « compte

- administratif par Centre de Responsabilité »),
- prend connaissance du rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain en 2018,
 - autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(13 abstentions).

8 - Quartiers Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne, Malakoff/Saint-Donatien – Restructuration et extension du groupe scolaire Lucie Aubrac et de l'école Ange Guépin – Programmes et coûts – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.

Le Conseil délibère et,

- approuve, à l'unanimité, le programme des opérations de restructuration et d'extension pour l'école Lucie Aubrac, sur la commune de Nantes,
- approuve le programme des opérations de restructuration et d'extension pour l'école Ange Guépin sur la commune de Nantes,
(25 abstentions)
- fixe, à l'unanimité, l'enveloppe financière prévisionnelle des opérations pour le groupe scolaire Lucie Aubrac: 12 520 000 € TTC,
- fixe l'enveloppe financière prévisionnelle des opérations pour le groupe scolaire Ange Guépin: 13 960 000 € TTC,
(25 abstentions)
- autorise, à l'unanimité, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour les opérations de restructuration et d'extension de l'école Lucie Aubrac, qui donnera lieu à une indemnisation maximale de chaque participant au concours de : 37 800 € TTC,
- autorise, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour les opérations de restructuration et d'extension de l'école Ange Guépin, qui donnera lieu à une indemnisation maximale de chaque participant au concours de : 39 600 € TTC,
(25 abstentions)
- décide, à l'unanimité, de constituer un jury spécifique chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,
- élit, à l'unanimité, les membres suivants du Conseil municipal pour siéger dans cette instance :

5 membres titulaires :

- Abbassia HAKEM
- David MARTINEAU
- Ghislaine RODRIGUEZ
- Catherine BASSANI
- Patricia RIO

5 membres suppléants :

- Aïcha BASSAL
- Mahaut BERTU
- Pierre-Emmanuel MARAIS
- Marie-Annick BENÂTRE
- Rozenn HAMEL

- autorise, à l'unanimité, Mme le Maire, à solliciter des participations financières auprès de l'Europe, de l'État (notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL), de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Ville,
- autorise, à l'unanimité, Mme le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

9 - Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

- approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 104 463 €,
- approuve l'avenant à la convention avec l'association : Les Petits Débrouillards (annexe 2),
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Vie associative – Maison de quartier Halvêque Beaujoire – Programme de l'opération – Enveloppe financière – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

- approuve le programme de l'opération de construction de la maison de quartier Halvêque sur la commune de Nantes,
- fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 300 000 € TTC,
- autorise Mme le Maire à solliciter des participations financières,

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Vie associative – Soutien à la création d'un centre international de séjours – Subvention d'investissement à Habitat 44 – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de la convention qui régit les modalités de versement d'une subvention d'investissement de 500 000 € à Habitat 44 en soutien à l'acquisition de locaux, mis à la disposition de la Ligue de l'enseignement / FAL 44 et destinés à la création d'un Centre International de Séjours Nantais,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(13 abstentions).

12 - Vie associative – Troisième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée en annexe 1 pour un montant de 393 502 €,
2. approuve les conventions et avenants avec les associations suivantes :
 - Annexe 2 – Des Femmes en Fil – Convention,
 - Annexe 3 – Francas 44 – Convention,
 - Annexe 4 – Empowernantes – Avenant,
 - Annexe 5 – FAL 44 – Avenant,
 - Annexe 6 – Les Gens de la Lune – Avenant,
 - Annexe 7 – Paq' La Lune – Avenant.
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - Solidarités – 5Ponts, village solidaire – Charte EcoQuartier – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'engagement dans la démarche du label EcoQuartier,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la charte EcoQuartier.

14 - Politique Jeunesse – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) – Associations Adolescence et Jeunesse – Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le dispositif d'aide à la mobilité européenne et internationale des jeunes (16-25 ans) sur les communes de Nantes et Orvault dans les termes de la présente délibération,
2. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée en annexe 1 pour un montant global de 46 037 €,
3. approuve l'avenant à la convention conclue avec l'association Style Alpaga (annexe 2),
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(13 avis contraires).

15 - Associations Vie Étudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations selon la répartition proposée, pour un montant total de 6 750 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Politique publique petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants-Parents – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 15 300 € pour soutenir les actions de l'association Petit à Petit au titre de l'année 2019,
2. approuve le versement d'une subvention de 12 300 € pour soutenir les actions de l'association Les Pâtes au beurre au titre de l'année 2019,

3. approuve le versement d'une subvention de 8 000 € pour soutenir les actions de l'association L'Ilot Familles au titre de l'année 2019,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 - Politique publique « Familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique Familles et parentalité, pour un montant total de 81 600 € (crédits du budget 2019, chapitre 65 – sous-fonction 63.10 – article 6574 de la direction de l'éducation),
2. approuve les conventions avec les associations École des Parents (cf. annexe 2) et des Éducateurs et Bigre (cf. annexe 3),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - Politique de la lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Dispositions diverses – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des avenants avec les organismes suivants :

LECTURE INFORMATION RENCONTRE ECRITURE	3 000 € (annexe 1)
LE DERNIER SPECTATEUR	3 000 € (annexe 2)

et autorise le versement des subventions proposées,

2. approuve le versement de subventions pour un montant global de 23 000 € selon le détail figurant en (annexe 3),
3. approuve la suppression de l'amende de 7 € actuellement imputée aux usagers de la Bibliothèque municipale pour retard de restitution de documents et les nouvelles modalités de facturation des documents non rendus,
4. approuve la vente de CD à la braderie au tarif de 1 €,
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - Structures culturelles conventionnées – Troisième répartition de subventions – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention avec l'association suivante :

TREMPOLINO (investissement)	38 810 €
-----------------------------	----------

et autorise le versement de la subvention proposée,

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(2 non participations).

20 - Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

RENCONTRES DU CINEMA ESPAGNOL	12 800 €
STRADIVARIA	4 000 €
APO 33 (investissement)	50 000 €
CRC	3 500 €
CRC (investissement)	3 300 €
META JUPE	10 000 €
UNION PHILHARMONIQUE DE NANTES (investissement)	5 000 €
ORO	2 000 €
SKENE	7 500 €
TONALITE 4 (investissement)	3 000 €
NANTES JAZZ ACTION	25 000 €
IPSO FACTO	7 000 €
COMA TEATRO	5 000 €
CIE LES ETHERN'ELLES	15 000 €
ALICE GROUPE ARTISTIQUE	15 000 €
LES GENS DE LA LUNE	7 500 €
MURMURATION	9 000 €

et autorise les versements proposés,

2. approuve le versement de subventions pour un montant global de 140 850 €, dont 13 500 € au titre des aides à l'investissement, selon le détail figurant en annexe 20,
3. approuve l'annulation, à la demande de l'association BANQUET D'AVRIL, de la subvention de 2 000 € attribuée lors de la séance du 22 mars 2019,
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions d'acquisition d'un ensemble de minéraux et d'une collection d'empreintes de dinosaures du Veillon et autorise la sollicitation de subventions auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) (annexes 1 et 2),
2. approuve les dispositions tarifaires, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour la location des salles de spectacles Paul Fort, Pannonica, Francine Vasse, Studio Théâtre et des espaces de répétition au Labo 188 (annexe 3),
3. autorise la signature de la convention cadre définissant le partenariat entre le Conservatoire et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) (annexe 4),
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 - Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution d'une subvention de 6 500 € à l'association Acadie-Bretagne-Louisiane pour sa programmation dans le cadre de la restauration de la fresque des acadiens,
2. approuve l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Iris Picture pour son projet de prises de vue en accompagnement de la restauration de la basilique Saint Donatien,
3. approuve l'avenant 3 (annexe 1) à la convention pluriannuelle avec l'association Maison des Hommes et des Techniques ainsi que l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association pour son projet d'exposition autour des pales d'hélices,
4. approuve l'avenant 2 (annexe 2) à la convention de partenariat 2018-2019 conclue avec l'Association Culturelle de l'Eté et Nantes Métropole,
5. approuve l'attribution d'une subvention de 2 849 € en soutien à la fondation Belem,
6. approuve l'avenant 4 (annexe 3) à la convention pluriannuelle avec l'association Métisse à Nantes ainsi que l'attribution à son profit d'une subvention de 1 000 € pour sa programmation à l'occasion des 30 ans de l'association et le projet qu'elle porte pour le Collectif du 10 mai,
7. approuve l'adhésion de la commune de Nantes à la future fondation pour la mémoire de l'esclavage et autorise la signature de son projet de statuts
8. abroge le point de la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2018 relatif au versement de la subvention à la fondation pour la mémoire de l'esclavage et approuve la dotation initiale de 10 000 € à verser à la fondation pour la mémoire de l'esclavage,
9. désigne Olivier CHATEAU titulaire et Gildas SALAÜN suppléant pour représenter la Ville de Nantes au sein des instances de la fondation,
10. prend acte de l'information donnée sur l'acquisition par vente aux enchères destinée aux collections du Musée d'Histoire, pour un montant de 1 397 €,
11. approuve les acquisitions proposées pour le Musée d'Histoire pour un montant de 4 950 € et autorise la signature des conventions correspondantes (annexes 4 et 5),
12. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(5 non participations).

23 - Voies publiques – Dénominations – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les dénominations de :
 - « rue Simone de Beauvoir » à la voie partant du boulevard Jean Moulin et aboutissant rue Romain Rolland,
 - « allée Michel Chaillou » à la voie partant de la rue Deshoulières et aboutissant allée Yves Cosson,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Sports – Financements des équipements sportifs privés – Convention entre la Ville et l'Association La Mellinet football – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la conclusion d'une convention entre la Ville et l'Association La Mellinet Nantes,
2. approuve l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Association La Mellinet Nantes d'un montant de 471 350 € dont le versement sera opéré en 2019,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(12 avis contraires),

(1 abstention).

25 - Sports – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur de divers organismes selon la répartition présentée en annexe 1, soit 84 000 € pour l'investissement et 1 228 889 € pour le fonctionnement,
2. approuve les conventions et avenants ci-joints avec les organismes suivants :

- ASSOCIATION PROMOTION COURSE CROISIERE .
- SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST ;
- CENTRE DE VOILE AMITIE NATURE ;
- CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES ;
- CLUB LEO LAGRANGE AVIRON NANTES ;
- UNIVERSITE NANTES AVIRON ;
- NANTES ATLANTIQUE CANOE KAYAK ;
- OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ;
- DON BOSCO SPORTS NANTES ;
- ESPERANCE SAINT-YVES ;
- RACING ATHLETIC CLUB CHEMINOTS ;
- NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE ;
- DOJO NANTAIS ;
- ASPTT ;
- HOCKEY CLUB DE NANTES ;
- LA NANTAISE ;
- ASSOCIATION SPORTIVE LA SIMILIENNE ;
- NANTES BASKET HERMINE AMATEUR ;
- NANTES NATATION ;
- ASC SAINT-MEDARD DE DOULON ;
- ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL ;
- UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE ;
- LEO LAGRANGE NATATION NANTES ;
- NEC ESCRIME ;
- RACING CLUB NANTAIS ;
- AMICALE LAIQUE PORT COMMUNEAU MOULIN ;
- ASTA ;
- LE STADE NANTAIS RUGBY ;
- SNUC TENNIS ;
- NANTES TENNIS DE TABLE ;
- ASC BONNE GARDE ;
- JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE BELLEVUE FOOTBALL ;
- SAINT ROGATIEN ;
- NANTES ATLANTIQUE RINK HOCKEY ;
- C'WEST ;
- BELLEVUE ATHLETIQUE FORME.

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(2 non participations).

26 - Centre de Supervision Urbain – Rapport d'activité et avis du comité d'éthique – Information.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte du rapport d'activité du Centre de Supervision Urbain et de l'avis annuel du comité d'éthique sur le respect des libertés individuelles.

27 - Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux associations présentées ci-dessus, pour un montant total de 47 835 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(10 non participations).

28 - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 48 188 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 - Convention cadre du projet Rufisque-Nantes : « Agir ici et là-bas » – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les termes de la convention cadre passée avec l'association Essentiel,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 - Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions dans le cadre de l'appel à projets en faveur des associations nantaises au titre de la solidarité internationale, pour un montant de 43 500 € en fonctionnement (annexe 1),
2. approuve les propositions du jury des CLAP-Echanges solidaires internationaux du 15 mars 2019 et le versement des aides correspondantes sous forme de bourses pour un montant total de 11 000 € (annexe 2),
3. approuve les termes de la convention (annexe 3) et le versement d'une subvention de 18 000 € à l'association Raid Emploi,
4. approuve le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Ascodé,
5. approuve les termes de la convention (annexe 4) et le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Les 3 continents,
6. approuve le versement d'une subvention de 150 € à l'Université de Nantes,
7. approuve les termes de l'avenant n°1 (annexe 5) et le versement d'une subvention de 114 500 € à la Ville de Rufisque,
8. approuve les termes de la convention (annexe 6) et le versement d'une subvention de 32 000 € à l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA),
9. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(2 non participations).

31 - Echanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations et établissements scolaires se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 36 815 €, conformément au tableau joint en (annexe 1),
2. approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention conclu avec l'association la Maison des Etats-Unis (annexe 2),
3. approuve les termes de la convention conclue avec l'Association Sportive et culturelle des agents des collectivités de la Métropole Nantaise (annexe 3),
4. approuve la signature des conventions à conclure avec la ville de Sarrebruck (annexe 4), l'AFCCRE (annexe 4 bis), et le CCFA (annexe 4 ter),

5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 - Quartier Bellevue - Chantenay - Sainte Anne - Square de la Maison des habitants et du citoyen à Bellevue - Création- Lancement d'une procédure adaptée - Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le projet de création du square de la Maison des habitants et du citoyen à Bellevue, l'enveloppe financière de 435000 € TTC dont 400 000 € TTC réservés aux travaux d'aménagements ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
2. autorise la signature des marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 - Associations environnementales et horticoles - Répartition de subventions - Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de subventions aux associations œuvrant dans les domaines de la protection de l'environnement et de la promotion des espaces naturels et horticoles sur le territoire nantais pour un montant de 31 650 €, selon la répartition jointe en annexe,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 - Transactions immobilières diverses - Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le principe des transactions immobilières décrites ci-dessus et autorise la signature des actes qui s'y rapportent, ainsi que la constitution de servitude au profit d'Enedis,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(13 abstentions).

35 - Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. approuve les modifications apportées au cadre général des astreintes (annexe 2),
3. approuve la création de nouveaux motifs et modalités financières d'indemnités d'interventions extérieures (vacations) (annexe 3),
4. autorise la Ville de Nantes à conventionner avec le centre de gestion pour la fonction inspection (annexe 4),
5. approuve la mise en place de l'indemnité de changement de résidence pour les agents recrutés en provenance des départements et collectivités d'outre-mer,
6. approuve la mise en œuvre d'une majoration de la NBI QPPV pour les chefs de brigade et leurs adjoints en zone QPV dans les conditions présentées dans la présente délibération.
7. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
8. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(13 abstentions).

36 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux - Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition et la mise en œuvre de solution(s) logicielle(s) pour le département prévention et solidarités,
2. autorise le lancement de deux marchés subséquents à l'accord-cadre de surveillance et de gardiennage pour les sites de l'Hôtel de Ville et de l'immeuble Polaris,

3. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour les travaux de déconstruction sur les propriétés de la Ville de Nantes,
4. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la location-entretien de défibrillateurs automatisés externes (DAE),
5. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de denrées alimentaires et plats cuisinés pour la cuisine centrale de la Ville,
6. autorise le lancement du 2nd marché subséquent concernant l'accueil et l'animation périscolaires,
7. autorise le lancement d'un accord-cadre relatif aux travaux d'aménagements d'aires de jeux de plein-air en procédure adaptée,
8. approuve le projet d'aménagements d'aires de jeux des quartiers d'habitat prioritaire, l'enveloppe financière de 300 000 € TTC ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
9. approuve le projet de remplacement des installations de chauffage de l'Église Notre Dame de Bon Port – Place du Sanitat, l'enveloppe financière de 450 000 € TTC dont 415 800 € TTC affectés aux travaux ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
10. approuve le projet de mise en place de l'automatisation des prêts et retours de documents, d'adaptation des espaces publics et de réaménagement des bureaux à la médiathèque Luce Courville, l'enveloppe financière de 408 000 € TTC dont 340 000 € TTC réservés aux travaux ainsi que le recours à l'accord cadre de travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien durable,
11. approuve le projet d'aménagement des immeubles de bureaux à Nantilly, l'enveloppe financière de 3 600 000 € TTC dont 3 114 360 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
12. approuve le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville de Nantes, l'enveloppe financière de 630 000 € HT et le lancement d'une procédure adaptée,
13. approuve le projet d'aménagement des étages de la bâtiment B de l'ancienne Manufacture des tabacs, l'enveloppe financière de 6 337 501 € TTC dont 5 152 440 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'un appel d'offres,
14. approuve le projet de réhabilitation de la Maison des Habitants et du Citoyen de Bellevue, l'enveloppe financière de 5220 00 € TTC dont 430 000 € TTC réservés aux travaux, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée,
15. approuve le programme de création d'une maison de quartier Haivéque Beaujoire ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de 7 300 000 € TTC,
16. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance multi-technique de la Fabrique et du théâtre Graslin,
17. approuve le projet modifié d'extension du groupe scolaire Châteigniers, la nouvelle enveloppe financière de 8 250 000 € TTC dont 7 950 000 € TTC affectés aux travaux ainsi que le lancement d'un appel d'offres ouvert et d'une procédure adaptée en fonction des lots concernés,
18. autorise Mme le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagements au moyen d'une pelle mécanique de fort tonnage avec la société MPTP pour un montant de 81 182 € TTC,
19. autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe),
20. autorise Mme le Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables,
21. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
22. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37 - Association Banque Alimentaire – Emprunt de 1 264 263,84 € auprès de Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire après rachat de deux prêts Crédit Coopératif et Crédit Mutuel par la Caisse d'Épargne – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 %, pour l'emprunt de 1 264 263, 84 € que l'association Banque Alimentaire souhaite contracter auprès de la banque Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, pour une durée de 180 mois, au taux fixe de 1,69 %, pour le financement de l'acquisition de nouveaux locaux situés 5 rue René Fonck à Saint Aignan de Grand Lieu, dans les conditions indiquées ci-dessus, annulant les garanties octroyées par délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2011,
2. s'engage, au cas où l'association Banque Alimentaire pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en

effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande de l'organisme bancaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'organisme bancaire discute au préalable avec la Banque Alimentaire,

3. s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti,
4. autorise Mme le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire et l'association Banque Alimentaire pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie,
5. autorise, d'une manière générale Mme le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38 - Rapport des délégataires de service public 2018 – Information.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte des rapports annuels d'activité, qui lui ont été transmis, au titre de l'année 2018, en application de l'article L.3131-5 du code de la commande publique, par les concessionnaires suivants :
 - l'ACCOORD, délégataire du service public de la gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances,
 - la Société Nantaise de Fourrière Automobile, délégataire du service public de la gestion de la fourrière automobile,
 - Nantes métropole Gestion Equipements, délégataire du service public d'exploitation du Centre de Loisirs du Petit-Port.

39 - Sociétés Anonymes d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales – Rapports 2018 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte de l'information donnée sur la situation financière, pour les exercices mentionnés, des organismes suivants :
 - SEM La Folle Journée,
 - SPL Nantes Métropole Aménagement,
 - SPL Cité des Congrès,
 - SPL Le Voyage à Nantes,
 - SEM Nantes métropole Gestion Equipements (NGE),
 - SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS),
 - SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA),
 - SEM Loire Atlantique Développement SELA,
2. approuve les rapports des administrateurs désignés par la Ville dans les organismes suivants en application des articles L.1524-5, L.1531-1 et L.1541 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - SEM La Folle Journée,
 - SPL Nantes Métropole Aménagement,
 - SPL Cité des Congrès,
 - SPL Le Voyage à Nantes,
 - SEM Nantes métropole Gestion Equipements (NGE),
 - SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS),
 - SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA),
 - SEM Loire Atlantique Développement SELA,
3. donne quitus entier et sans réserve aux représentants de la Ville au sein des différents conseils d'administration des structures susvisées pour leur gestion au cours de l'exercice 2018,

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

40 - Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activité 2018 – Information.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte du rapport sur l'activité et la situation financière de la caisse du Crédit Municipal de Nantes pour l'année 2018, qui lui a été présenté en application de l'article L514-2 du code monétaire et financier.

41 - Rapport 2018 du cocontractant de contrats de partenariat – Information.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte, à l'issue du débat prévu par L.2234-3 du code de la commande publique, du rapport d'activité transmis par la SAS Omnium de Constructions Développements Locations (OCDL), titulaire du contrat de partenariat pour le gymnase Malakoff III.

42 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Rapport d'activité 2018 – Information.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte du rapport d'activité de la CCSPL pour l'année 2018, qui lui a été présenté par le président de la commission en application de l'article L1413-1 du CGCT.

43 - Affectation du Résultat des budgets Ville – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. affecte les résultats du budget principal Ville, tels qu'indiqués ci-dessus,
 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (13 abstentions).

44 - Décision Modificative 2019 n° 1 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal et budget annexe du Fossoyage),
2. approuve une subvention d'investissement de 200 k€ au CCAS pour la Résidence Autonomie Pirmil
3. approuve l'augmentation de la subvention du CCAS de 2,360 k€ pour l'accueil des migrants et l'octroi d'aides facultatives,
4. approuve les propositions des jurys CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des subventions et bourses afférentes,
5. approuve les propositions des jurys BOUGE LA VILLE ! et Aide à la Mobilité Etudiante telles qu'exposées ci-dessus et autorise les versements des bourses afférentes,
6. approuve l'avenant à la convention conclue avec l'association Léo Lagrange Ouest,
7. propose le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 20 000 € à l'ACCORD et approuve les termes de l'avenant à la convention ci-jointe,
8. autorise le versement, aux associations d'anciens combattants, des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe pour un montant de 31 345 €,
9. approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'accessibilité universelle, pour un montant total de 3 000 € selon la répartition exposée,
10. approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'égalité femmes-hommes pour un montant total de 10 073 €

selon la répartition exposée,

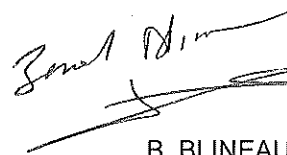
11. approuve la signature de la convention 2019 avec l'association le collectif T'CAP,
12. approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 257 € à l'association « Les Ti'Canailoux»,
13. approuve l'avenant à la convention et l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association « Habitat et Humanisme »,
14. propose le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à la CCI Nantes Saint Nazaire et approuve les termes de la convention ci-jointe,
15. propose le versement d'une subvention d'un montant de 98 515 € à l'association Plein Centre d'une subvention d'un montant de 18 200 € à l'UNACOD et approuve les termes des avenants ci-joints aux conventions avec ces association,
16. propose le versement d'une subvention d'un montant de 130 000 € à l'association Le Lieu Unique et approuve les termes de la convention avec l'association ci-jointe,
17. approuve la demande de dé-spécialisation du reliquat de subventions du collège de la Durantière,
18. approuve le remboursement de billetterie TAN de 122,40 € à l'école maternelle Gaston Serpette,
19. approuve les dispositions et tarifs applicables pour la taxe locale sur la publicité extérieure en 2020,
20. approuve la mise à disposition des salles associatives (hors salles festives) aux ambassades et consulats, à titre gratuit, lorsque l'objet de la réservation concerne des permanences permettant d'effectuer des démarches administratives, des référendums, des élections présidentielles, législatives/parlementaires ou européennes,
21. approuve l'abattement de 30 % sur la base d'imposition des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation,
22. approuve la convention présentés en annexe entre la Ville et l'État pour l'accueil et l'intégration des réfugiés,
23. approuve la convention liée à la participation aux dépenses engagées pour le compte de Nantes Métropole, concernant l'arrivée de clubs de haut-niveau résidant sur un équipement sportif municipal,
24. autorise la signature de l'avenant n°1 au contrat de DSP 2018-2021 sur les accueils de loisirs et séjours de vacances,
25. approuve les ajustements du règlement de fonctionnement des multi-accueils petite enfance municipaux,
26. approuve la signature des contrats d'aide financière avec la CAF de Loire-Atlantique,
27. autorise la signature de l'addendum à la convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques, les formulaires d'adhésion à l'application des titres payables sur internet PAYFIP ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,
28. approuve le remboursement à Mme Patricia Sejourné, d'une dépense exceptionnelle de 67,50 €,
29. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
30. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus,
31. accepte de prononcer en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 4 544,90 €,
32. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 400,50 €,
33. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(12 non participations),

(13 avis contraires).

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Blin", with a horizontal line drawn underneath it.

B. BLINEAU